



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**



**ASF**  
Association Suisse du Froid  
Section romande

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

23 janvier 2013

### **Première suisse en matière de protection de l'air Contrat de branche entre l'Etat du Valais et l'Association suisse du froid**

**(IVS).- Pour la première fois en Suisse, un contrat de branche a été conclu pour le contrôle d'installations de froid (ex. réfrigération, climatisation, pompes à chaleur). Cette convention a été signée entre le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), par le biais de son Service de la protection de l'environnement (SPE), et l'Association suisse du froid - section romande (ASF). Ce nouveau partenariat public-privé a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013. La démarche s'inscrit dans la volonté du DTEE de favoriser les partenariats publics-privés pour le contrôle des activités professionnelles.**

Les installations de froid pour la réfrigération, la climatisation ou les pompes à chaleur sont nombreuses en Valais et nécessitent un contrôle régulier en raison des fluides réfrigérants qu'elles contiennent (*voir définition*). Depuis 2005, plus de 400 nouvelles installations de ce type ont été annoncées, utilisant au total quelque 10 tonnes de fluides réfrigérants. En cas de fuite, 1 kg de cette substance peut produire un effet de serre équivalant aux émissions d'un poids lourd ayant effectué 60'000 km.

Pour garantir la qualité de l'air et la préservation du climat, des contrôles en la matière sont donc nécessaires. A cet effet, une convention vient d'être signée dans le but de déléguer à l'Association suisse du froid - section romande (ASF) le contrôle des installations de froid contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'ASF s'occupe notamment des contrôles d'étanchéité et du type de fluide réfrigérant utilisé.

Ce premier contrat de branche en Suisse pour ce type d'installations offre plusieurs avantages. D'une part, les contrôles sont effectués par des professionnels de la branche, ce qui permet au SPE de concentrer ses activités sur des installations industrielles et artisanales plus complexes (ex. usines chimiques ou d'aluminium, raffinerie, etc.). D'autre part, en cas de non-conformité mineure, l'ASF peut définir les mesures d'assainissement à prendre directement avec le détenteur de l'installation; le SPE n'intervenant qu'en cas de non-conformité majeure ou de sanction à prendre.

Ce nouveau partenariat public-privé témoigne de la volonté du DTEE de renforcer ce mode de collaboration avantageux autant pour les organismes de contrôle que les détenteurs d'installations. Depuis 1995, quatre autres contrats de branche de même type ont été conclus avec des associations professionnelles par le SPE, pour le contrôle des stations service, des garages et carrosseries, des carrières et gravières ainsi que des pressings valaisans.

***Cette mesure contribue à la mise en œuvre de l'engagement 6 de l'Agenda 21 cantonal : « Maintenir et améliorer les ressources vitales ».***



## Définition

Les installations de réfrigération, de climatisation ainsi que les pompes à chaleur utilisent des **fluides réfrigérants**, appelés aussi fluides frigorigènes. Ces substances peuvent appauvrir la couche d'ozone et générer de l'effet de serre. Les fluides réfrigérants sont sélectionnés pour leur grande propriété d'absorption de chaleur lorsqu'ils passent de l'état liquide à l'état gazeux. Au niveau international, leur utilisation est réglementée par le Protocole de Montréal (1987) et de Kyoto (1997).

## *Note aux rédactions*

*Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser au conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du DTEE, 027 606 33 00, Stéphane Roh, ingénieur HES au Service de la protection de l'environnement, 027 606 31 35 ou 079 606 84 72, ou à Robert Dumortier, président de l'Association suisse du froid - Section romande, 079 600 39 08.*

*[www.vs.ch/air](http://www.vs.ch/air), [www.asf-froid.ch](http://www.asf-froid.ch)*